



Quel demarche à suivre pour impossibilité de non acquereur

Par **moumoune70**, le **03/01/2011** à **02:03**

Bonjour, j'ai un gros problème en 2007 j'ai acheté un véhicule aux enchères d'un service administratif véhicule non roulé tout de suite cause des réparations effectuées il n'y avait pas de contrôle technique à l'achat je m'en étais rendue compte mais je n'ai rien dit j'ai commencé à le rouler en 2009 après réparation j'ai eu des amendes pour carte grise non échangée finalement suite à ces amendes je suis allée faire le nécessaire à la préfecture quand l'employé me dit que je ne peux pas faire le changement de la carte grise car le véhicule est toujours gagé elle m'a expliqué que l'organisme avait des contraventions qu'il n'a jamais payées je suis allée les voir la bonne femme m'a reçu et m'a fait faire un courrier pour que je retrouve mes conditions normales de droit mais elle n'a pas tamponné le courrier me disant simplement qu'elle fera le nécessaire en me remettant une copie du courrier c'est tout cependant je suis à pied pas de voiture du coup je travaille tous les jours mon trajet est de 70km et mon budget est minime pour louer une auto pensez-vous que sachant que le véhicule est gagé je peux monter un dossier au tribunal et déjà il n'y a pas eu de contrôle technique à l'achat et les amendes que j'ai eu dois-je me faire rembourser par cet organisme qui peut me répondre? QUE FAIRE?

Par **chaber**, le **03/01/2011** à **10:46**

Bonjour, Vous trouverez la réponse sur le site du trésor public ci-dessous http://www.budget.gouv.fr/directions_services/Tresor_public/bocp/bocp0602/icd06014-2.pdf Si le véhicule était gagé par un créancier et donc mis en vente aux enchères, la procédure administrative peut être maintenue jusqu'à la vente en raison de son caractère coercitif. La vente ne pourra être engagée que si le produit de la vente du véhicule semble

devoir excéder la dette envers le créancier gagiste et dégager un reliquat pour le Trésor.
rnDans le cas contraire, il conviendra de faire une mainlevée et rnd'engager un autre type de
procédure

Par **moumoune70**, le **03/01/2011** à **13:42**

merci pour les conseils donnés j'ai fait le nécessaire et j'en suis ravie le trésor public a fait
une main levée comme vous le voyez en me répondant merci encore je suis satisfaite c'est du
bon merci le site aussi.